

# African Human Rights Yearbook

## Annuaire africain des droits de l'homme

### Appel à contributions : Annuaire africain des droits de l'homme Volume 8 (2024)

#### CONTEXTE DE L'ANNUAIRE

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ont le réel plaisir d'annoncer la publication du septième volume de *l'Annuaire africain des droits de l'homme (l'Annuaire)*. Ce volume contient 21 contributions portant sur diverses thématiques relatives au système africain des droits de l'homme et rédigées pour la plupart en Anglais, Français et Portugais. Cinq contributions s'articulent sur le thème de l'Union africaine de l'année 2023, « Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ». Ce numéro peut être consulté à travers ce lien.

#### UNE REVUE NOUVELLEMENT INDEXÉE DANS SCOPUS

L'Annuaire africain des droits de l'homme est désormais indexé dans SCOPUS, une base de données internationale de citations lancée en 2004. Les revues indexées dans SCOPUS sont considérées comme répondant aux exigences de qualité de l'évaluation par les pairs établies par plusieurs agences de subvention de la recherche et par les conseils d'accréditation des diplômes dans de nombreux pays, y compris l'Afrique du Sud où le Centre for Human Rights est basé. Par exemple, les articles rédigés par des auteurs basés dans ou affiliés aux établissements d'enseignement supérieur sud-africains à partir de 2024 peuvent bénéficier d'une subvention du ministère de l'enseignement supérieur. Cette indexation témoigne des normes éditoriales rigoureuses et de l'importance scientifique de l'annuaire, qui enrichit la doctrine africaine des droits de l'homme et des peuples.

#### APPEL A CONTRIBUTIONS

Le présent appel vise à obtenir des projets d'articles et de commentaires de décisions entièrement rédigés qui apportent une contribution majeure de style universitaire sur les droits de l'homme en Afrique. Bien que les contributions doivent prendre une approche continentale à la question examinée, l'Annuaire accepte également les études de cas sur des questions de portée nationale et continentale traitées dans le contexte général du système africain des droits de l'homme. En ce qui concerne la méthodologie, les contributions adoptant une approche multidisciplinaire et empirique sont fortement encouragées. Des contributions sont attendues dans trois catégories.

##### **A. Articles portant sur les aspects du système africain des droits de l'homme / normes des droits de l'homme de l'Union africaine**

Cette section est consacrée aux articles portant sur le système africain des droits de l'homme ou sur les normes des droits de l'homme de l'Union africaine y compris leur application et interprétation au plan national.

##### **B. Articles portant sur le thème de l'année 2024 : « Eduquer une Afrique adaptée au 21ème siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique »**

Cette section est réservée aux articles qui s'intéressent au thème de l'Union africaine pour l'année en cours et qui est intitulé, pour l'année 2024, « Eduquer une Afrique adaptée au 21ème



# African Human Rights Yearbook

## Annuaire africain des droits de l'homme

siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique ». Les auteurs sont encouragés à explorer, entre autres, les façons dont le système africain des droits de l'homme a favorisé un environnement propice à la mise en œuvre du droit à l'éducation, en particulier pour les groupes et communautés vulnérables et marginalisés, les femmes et les enfants ; le rôle de l'éducation aux droits de l'homme ainsi que la pertinence des trois organes africains de défense des droits de l'homme dans la promotion du droit à l'éducation.

### C. Commentaires de décisions

Pour capitaliser la jurisprudence émergente des trois organes, cette section de l'Annuaire vise à susciter des propositions critiques en vue d'améliorer la jurisprudence. Les commentaires peuvent porter sur une décision spécifique ou, en général, sur la jurisprudence de l'un des trois organes séparément ou proposer une approche conjointe à l'analyse de la jurisprudence des trois organes (questions jurisprudentielles transversales, complémentarité entre les trois organes, etc.). ns jurisprudentielles transversales, complémentarité entre les trois organes, etc.).

### SOUSSION DE RÉSUMÉS ET CHRONOGRAMME

Les projets d'articles entièrement rédigés ne doivent pas dépasser 10.000, pour les articles, et 8.000 pour les commentaires de décisions et doivent nous parvenir au plus tard le 30 juin 2024. Ils doivent inclure : le titre de l'article, un résumé de 250 mots traduit en Anglais y compris le titre, des mots clés, tout en se conformant au style de rédaction de la Pretoria University Law Press (PULP). Ils devront être envoyés à l'adresse [ahry@up.ac.za](mailto:ahry@up.ac.za)

Le jury de sélection examinera les propositions et ne contactera que les auteurs dont les contributions sont sélectionnées. Les projets d'articles feront l'objet d'un processus de double relecture sous anonymat. A l'issue de ce processus, les auteurs recevront des observations qu'ils devront prendre en compte avant de retourner la version définitive de l'article au plus tard le 31 septembre 2024. Les articles définitivement acceptés seront publiés dans le huitième numéro de l'Annuaire dont la parution est prévue au mois de décembre 2024.

### DIRECTIVES DE SOUMISSION

- Les contributions doivent être originales et ne doivent pas avoir été déjà publiées ou soumises pour publication dans une autre revue.
- Les articles seront d'une longueur de 8 000 à 10 000 mots (y compris les notes de bas de page).
- Les commentaires seront d'une longueur de 5 000 à 8 000 mots (y compris les notes de bas de page), et doivent inclure les liens internet des décisions citées.
- Les contributions peuvent être soumises en **Arabe, Anglais, Français ou Portugais** et devront être relues avant soumission.
- La présentation devra se conformer aux directives de référence des Presses universitaires de l'Université de Pretoria, [www.pulp.up.ac.za/images/files/publish\\_with\\_pulp/PULP\\_STYLE\\_GUIDELINES.pdf](http://www.pulp.up.ac.za/images/files/publish_with_pulp/PULP_STYLE_GUIDELINES.pdf)

### REMUNERATION

Les contributions à l'*Annuaire africain des droits de l'homme* ne sont pas rémunérées. Toutefois, pour reconnaître leur travail intellectuel et la valeur qu'ils auront ajoutée à l'*Annuaire*, les auteurs des contributions définitivement acceptées seront intégrés dans la base de données des experts thématiques de la Cour africaine, de la Commission africaine et du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Ils participeront, en outre, aux différentes activités et événements organisés séparément ou conjointement par les trois institutions.

### RENSEIGNEMENTS

- Pour plus d'informations, voir [www.ahry.up.ac.za](http://www.ahry.up.ac.za)
- Toute question relative à cet appel à contributions doit être adressée à [ahry@up.ac.za](mailto:ahry@up.ac.za).

